



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique pénale

Question écrite n° 123452

## Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la proposition de loi visant à créer un « service citoyen » de 6 à 12 mois au sein des établissements publics d'insertion à la défense (Epide). Cette proposition de loi a pour but d'élargir ces structures qui accueillent des jeunes de 18 à 25 ans, désinsérés socialement, et volontaires pour suivre une remise à niveau afin de retrouver un emploi aux jeunes mineurs délinquants, en remplacement d'une sanction pénale. Or les jeunes entrés dans ces structures, sont déjà très encadrés le plus souvent par d'anciens militaires, bâtissent un projet professionnel, sont là par choix personnel et sont libres d'en partir. La notion de « délinquance » ne peut être que nuisible à ces structures et à leur travail. Preuve de la réticence face à ce projet, la commission de la défense de l'Assemblée nationale a voté contre fin septembre. Elle lui demande donc dans quelle mesure cette proposition de loi permettrait d'aider réellement ces jeunes à se réinsérer.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123452

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2011, page 12734

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)